

TARIFS SERVICE ANIM' ACTIONS et RESTAURATION SCOLAIRE

Changement des tranches de QF et maintien de la cantine à 1€

A partir du 1er Janvier 2023 :

	Moins 400€	401€ A 600€	601€ A 800€	801€ A 1000€	1001€ A 1200€	1200€ A 1400€	1401€ A 1600€	1601€ A 1800€	1801€ 2000€	Plus de 2200€
ALAE										
Matin	0.50€	1.00€	1.70€	1.70€	2.00€	2.20€	2.20€	2.60€	3.00€	3.20€
Repas	2.90€ 0.70€	3.20€ 1€	3.40€ 1€	3.45€ 1€	3.90€	3.95€	4.00€	4.20€	4.35€	4.45€
AIC	0.30€	0.45€	0.55€	0.55€	0.65€	0.75€	0.75€	0.95€	1.20€	1.30€
Soir	0.90€	1.40€	2.00€	2.00€	2.40€	2.60€	2.60€	3.00€	3.50€	3.70€
ALAE anim'action										
Repas Mercredi Ou après-midi	4.50€	5.00€	5.30€	5.50€	6.50€	6.80€	7.00€	7.50€	8.50€	9.50€
Repas Mercredi Et après-midi	6.50€	7.00€	7.30€	7.50€	9.00€	9.30€	9.50€	10.00€	11.00€	12.00€
ALSH vacances										
Demi-journée	6.50€	7.00€	7.30€	7.50€	9.00€	9.30€	9.50€	10.00€	11.00€	12.00€
Journée	8.50€	10.00€	11.30€	11.50€	13.50€	13.80€	14.00€	14.50€	15.50€	16.50€

* tarification valable tant que l'état finance la cantine scolaire à 1€

Info : suppléments sorties dans le cadre d'ALSH 6€ 10€ 15€

Réductions accordées :

- CAF convention vacances et loisirs :

QF	0 à 400€	401€-600€	601€-800€
Réductions accordées/jour ALSH	-5€	-4€	-3€

- AIRBUS : -5€ par journée ALSH et -2.50€ par demi-journée (*inscription auprès de votre CE chaque année scolaire*)

FACTURATION SERVICE ANIM' ACTIONS et RESTAURATION SCOLAIRE

Un portail famille : consultation et modification de votre dossier, impression de vos factures, paiement en ligne, édition de l'attestation fiscale et inscriptions/annulations sur les structures ALAE restauration scolaire et ALAE anim'action pour le mercredi.

- Une inscription / annulation restauration scolaire, mercredi et centre de loisirs via le portail famille :

Délai à 2 jours ouvrés pour la restauration scolaire et le lundi avant 10h pour le mercredi, facturation des prestations en cas de délais non respectés.

Nouveauté 2023 :

Règle ALSH (centre de loisirs) pour les vacances scolaires : l'inscription est définitive à partir de 15 jours avant le premier jour des vacances scolaires et donnera lieu à facturation, à l'exception d'une absence pour maladie (certificat médical à envoyer à inscriptions.levignac@gmail.com dans les 48h).

Une facture unique envoyée par mail.

- Un paiement unique soit par :

- Prélèvement automatique au 25 (retirer le formulaire à la Mairie et à retourner avec 1 RIB)
- Carte bancaire via le portail famille
- Chèques à l'ordre Trésor Public,
- Espèces et ANCV auprès du régisseur des recettes, (Mercredi 9h30 à 12h30)

Pour tout renseignement complémentaire :

Permanence le mercredi de 9h30 à 12h30 : bureau anim'actions chemin des Chrestias

Tel : 05 62 13 72 79 (Laisser message et coordonnées) mail : inscriptions.levignac@gmail.com